



Liste d'aptitude PE
Ouverture du serveur du 15/04 au 09/05

Admission à la retraite rentrée 2012
retour des demandes : 31/05

Pétition : rendez-vous salarial de 2011 - Ensemble, faisons-nous entendre : <http://actu.fsu.fr/Rendez-vous-salarial-de-2011>

Les Samedis Lecture de l'AFL : les 21/05 et 18/06
Ecole élém. Jean Moulin à Vénissieux

Mouvement 2011

- date limite de saisie des vœux : le 18/04
- 22 avril : CAPD bonifications mouvement 2011
- 17 mai : CAPD Résultats de la phase principale
- juin : phase d'ajustement
- 30 juin : groupe de travail phase d'ajustement

Ineat exeat - Date limite : 22 avril 2011

La circulaire est consultable sur le site de l'IA

snuipp rhône informations

n° 27 - 15/04/2011
prix : 0,15 €

édito

Dernière minute : liste des postes bloqués au mouvement

A trois jours de la fermeture du serveur sur le mouvement, l'Inspecteur d'Académie a donc décidé de bloquer des postes vacants pour les réserver aux futurs professeurs des écoles stagiaires.

Aucun collègue participant au mouvement ne pourra obtenir ces postes.

Il vous reste un week-end pour modifier vos vœux.

Vous trouverez sur le site du SNUipp
<http://169.snuipp.fr/spip.php?article964>,
la liste des postes bloqués soit :

- 12 postes d'adjoints maternelle
- 22 postes d'adjoints élémentaire
- 27 postes de titulaires mobiles
- 17 postes de ZIL

Attention, surveillez l'prof et les boîtes mails des écoles, des rectificatifs seront envoyés ce vendredi voire lundi.

Remplacement, Carte scolaire,
Suppressions de postes,
Temps partiels menacés...

Assez !

Mobilisons-nous le 24 mai
dans tout le département
Rassemblements devant les IEN, réunions...

Manifestation du 1er mai
10 h 30 place Jean Macé

On y est !

Depuis plusieurs mois, le SNUipp a annoncé que la dotation en postes (-20) ne permettra pas d'effectuer la rentrée correctement.

Depuis des mois, les Inspecteurs d'Académie (l'ancien et le nouveau) ont repoussé l'annonce officielle des conséquences de ces restrictions.

Ces annonces ont été faites ce jeudi 14 avril au matin :

- L'IA prononcera des fermetures partout où c'est possible, y compris à la rentrée, y compris si elles n'étaient pas anticipées.

- Même si le nombre d'élèves est suffisant (les seuils atteints), l'IA ne prononcera pas de créations ou d'annulations de retrats sauf si elles sont compensées par des fermetures.

- Les PE stagiaires seront affectés dans des classes à l'année. Leur formation n'est pas encore organisée (sera-t-elle possible ?).

- Au mois de mai, l'IA refusera tous les temps partiels sur autorisation (sauf quelques cas médicaux) pour faire face au recrutement insuffisant d'enseignants.

Nous devons répondre à ces nouveaux reculs.

soyons nombreux à nous rassembler le 24 mai.

Benjamin Grandener
Secrétaire départemental adjoint





Suppressions de postes : l'addition sera salée

Les organisations syndicales ont été invitées en urgence par l'inspecteur d'Académie pour un "bilan de la carte scolaire" le jeudi 14 avril.

En fait, celui-ci était absent et a envoyé le secrétaire général et l'IEA adjoint nous annoncer officiellement une nouvelle série de mesures négatives pour "assurer la rentrée".

Faute de postes, les seuils ne seront pas respectés.

- A la rentrée, avoir un nombre d'élèves suffisant ne garantira pas l'ouverture d'une classe ou l'annulation d'un retrait : pour toute mesure positive, il faudra une mesure négative ailleurs dans le département.
- De plus, des fermetures pourront être prononcées en juin ou en septembre, même si elles n'étaient pas à l'étude lors du CTP du 28 mars.
- Enfin, l'IA a décidé de geler 44 postes de remplaçants au 1er mouvement par "précaution".

Ces mesures négatives s'ajoutent à celles déjà annoncées : suppression des 2 ans dans les écoles ordinaires comme la suppression de la moitié des postes de maîtres formateurs environ. L'IA est enfin clair : aucune école ne pourra préparer sereinement la rentrée et la situation du remplacement sera pire encore l'année prochaine.

RESF : le gouvernement passe à la vitesse supérieure. Réagissons !

• A Vénissieux, un père de famille de 3 enfants, M. N'Zembele, arrêté le 28 mars, placé en Centre de Rétention Administrative, vient de comparaître ce jeudi 14 avril au Tribunal de Grande Instance ; le juge des Libertés a confirmé son maintien au CRA. Maintenant la seule solution est une autorisation à séjourner à titre humanitaire de la part du Préfet du Rhône pour ce père de famille dont la conjointe est en situation régulière et les enfants scolarisés. Une délégation a été reçue par la chef adjointe de cabinet du préfet qui a dit faire suivre. La forte mobilisation au Tribunal (enseignants des écoles en grève, familles, amis...) a été remarquée par une forte

A la baisse des postes s'ajoute un recrutement insuffisant.

- L'IA a annoncé la nomination sur des postes classes des PE stagiaires. Il bloque des postes d'adjoints vacants pour cela (hors ZEP). La liste a été communiquée hier aux collègues pour qu'ils modifient leurs vœux. Aucune garantie n'a pu nous être donnée sur la formation des PE stagiaires l'an prochain.
- Les temps partiels sur autorisation seront tous refusés sauf peut-être les cas médicaux.

322 départs en retraite ont été prononcés pour seulement 60 recrutements. L'IA avait déjà limité les mutations entre départements pour éviter de perdre des personnel. Il complète avec le refus des temps partiels et la nomination des PE stagiaires dans les classes dès la rentrée. D'autres solutions sont possibles pour pourvoir les postes comme le recrutement d'un plus grand nombre d'enseignants au concours.

présence médiatique ; tout va se jouer très vite pour ce papa. Dans 8 jours, il sera trop tard :

- signons massivement la pétition pour exiger la régularisation de ce père de famille : <http://resf.info/P1874>
- soyons nombreux aux prochaines mobilisations le concernant (voir site RESF).

C'est la 3ème arrestation dans ce secteur. Vigilance toute !

• A St Genis, un collectif a vu le jour. Il appelle à un rassemblement le mardi 19 avril à 16h30 devant l'école Guilloux, en soutien aux élèves de Clin dont beaucoup sont sans hébergement...

Prochaines mobilisations :

- **lundi 18 avril** : 16h45 marche revendicative de l'école Léo Lagrange à la mairie.
- **mardi 19 avril** : pique-nique à partir de 11h30.

- **mercredi 20 avril** : nouveau rassemblement devant la préfecture (plus de détails ultérieurement). Voir le site de RESF pour la pétition et le listing mail pour demander sa régularisation "

La formation des directrices et directeurs elle aussi sacrifiée ?

Les futurs directrices ou directeurs d'école bénéficient jusqu'ici, conformément aux textes, d'une formation obligatoire de 3 semaines préalable à la prise de fonction, puis d'une autre de deux semaines durant la première année d'exercice. Ces derniers jours, les collègues concernés ont reçu dans un premier temps un courrier leur indiquant une modification des dates de formation... les nouvelles dates incluant... la totalité des vacances de printemps ! Devant le tollé, l'inspection académique a indiqué qu'il s'agissait bien entendu... seulement de 2 jours avant les vacances, puis de 8 jours après. Dans un second temps, d'autres collègues reçoivent de nouvelles dates en mai... mais, comme pour les premiers, on ne leur parle que de... 10 jours de stage ! Le compte n'y est donc pas et le SNUipp interroge l'IA sur le reliquat...

Vaulx en Velin Tous devant la Mairie pour sauver nos postes RASED le mardi 19 avril à 12h

La mobilisation pour sauver les trois postes RASED des circonscriptions de Vaulx-en-Velin Décines se poursuit.

Le SNUipp soutient l'action des collègues et appelle aussi au rassemblement devant la mairie de Vaulx en Velin

Pourquoi l'Inspection Académique joue-t-elle la carte du pourrissement sur ces deux circonscriptions ? Elle feint l'étonnement et fait mine de découvrir le problème. Depuis un an, les collègues de ce secteur se mobilisent pour leurs indispensables postes RASED. On savait que l'attribution de ces 3 enseignants à titre provisoire n'était pas une solution satisfaisante.

Le SNUipp avait été clair avec l'Inspection sur ce point, en négociation, en Commission Paritaire, en délégation... Malgré cela, aucune mesure n'a été proposée pendant la carte scolaire de mars.

2 Le SNUipp demande à l'Inspection de s'engager à recréer ces postes dès le mois de juin.

Compte rendu audience EVS

Le SNUipp a rencontré mercredi 13/04, l'employeur des EVS, M. Boucly proviseur du Lycée Ampère et Mme Remer pilote du dispositif Handicap à l'IA. Le SNUipp ayant relevé des erreurs dans la rédaction de nombreux contrats dues à la modulation, M. Boucly a reconnu l'erreur de calcul de ses services et s'est engagé à refaire ces contrats et donc à permettre aux EVS concernés de récupérer les heures faites en trop. La législation sur les congés payés est pratiquement impossible à appliquer aux EVS. Le SNUipp a proposé au Lycée Ampère un assouplissement de ces règles en échange de l'abandon de la modulation horaire. Il a pour l'instant réservé sa réponse sur cette proposition. Par ailleurs, le SNUipp a insisté auprès de l'IA sur l'impérieuse nécessité à prévoir le maintien de l'accompagnement des élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire et à anticiper la prochaine rentrée.

page 1

Edito

Manif du 1er mai
Mobilisation du 24 mai

page 2

Suppressions de postes
RESF
Formation des directrices
et directeurs
Vaulx en Velin
Compte rendu audience
EVS

**Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet**



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participant à sa rédaction :
Bernard BAGAGGIA
Camille BASTIEN
Anne BOTTEON
Claude BRUSAPORCO
Christian DOMAS
Marie-Jeanne GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Pascale JOURDAN
Caroline KOMORN
Patrick LABALME
Octavie LASNE
Yannick LE DU
Fabienne LOREAU
Delphine MORAND-DUMARSKI
Françoise MOULINIER
Evelyne PERRIN
Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône Informations

Bulletin hebdomadaire
d'information
du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON
cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50
snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association
École libérée

Directeur de publication :
Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0610 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires